

COMPTE-RENDU SUR LES 11^{ÈMES} RENDEZ-VOUS DE L'HISTOIRE BLOIS DU 09 AU 12 OCTOBRE 2008

THÈME : LES EUROPEENS



Lien : <http://www.rdv-histoire.com/>

Ces 11èmes rendez-vous de l'histoire de Blois se sont déroulés du 9 au 12 octobre 2008. Il s'agit d'une importante manifestation proposant :

- un salon du livre
- divers débats et conférences
- un cycle cinéma
- des expositions, des cafés historiques, des découvertes gastronomiques (dîners historiques), ou encore des spectacles.

Le thème de cette année, les Européens, fait écho à la Présidence française de l'Union européenne.

J'ai trouvé l'ambiance plutôt chaleureuse. Le nombre de participants est impressionnant, il a donc fallu s'armer de patience et faire la queue pour tout...

J'ai assisté essentiellement aux ateliers pédagogiques ainsi qu'à 2 conférences.

Partie 1 ATELIERS PEDAGOGIQUES

Atelier 1

COMMENT ENSEIGNER L'EUROPE DE LA DEFENSE ?

DATE / LIEU Jeudi 9 octobre, de 15h30 à 16h45 - Salle Capitulaire du Conseil général

INTERVENANTS :

JEAN-FRANCOIS LE BORGNE, IA IPR Histoire Géographie Académie d'Orléans-Tours,
Général VALENTIN
Colonel LE TESTU¹, formateur au COFAT, Commandement de la Formation de l'Armée de Terre
BERNARD PHAN, vice président de l'APHG

L'enseignement de la défense dans les programmes

Au collège

Troisième : Éducation civique, la défense et la paix
La défense nationale, la sécurité collective et la paix
La solidarité et la coopération internationale.

[BO hors série n°10 du 15 octobre 1998](#)

Au lycée

Première

ECJS, thèmes et notions : Institutions et pratiques de la citoyenneté
Le devoir de défense est inclus dans le quatrième thème " droits et devoirs du citoyen ".

[BO hors série n°7 du 31 août 2000](#)

Terminale

ECJS : la citoyenneté à l'épreuve des transformations du monde contemporain
Le thème de " la défense et la paix " y figure.

[BO hors série n°3 du 30 août 2001](#)

BEP et du baccalauréat professionnel

ECJS (annexe II - Orientation principale des thèmes)

"L'exercice de la citoyenneté et les devoirs du citoyen" : on analysera, parmi les quatre devoirs fondamentaux du citoyen : le devoir de défense. «La loi du 27 octobre 1997 fait obligation à l'Éducation nationale d'assurer une éducation à la défense. En ECJS, la réflexion critique sur le devoir de défense, la guerre et la paix, la place des forces armées dans le nouveau contexte international, la sécurité collective, la mémoire collective et les engagements humanitaires peut accompagner les actions obligatoires organisées par l'école dans le cadre de l'appel de préparation à la défense.»

[BO hors série n°2 du 30 août 2001](#)

Source : <http://eduscol.education.fr/D0235/enseignement.htm>

Mr Le Borgne, nous a rappelés que l'enseignement de la défense, institué par la loi du 28 octobre 1997 portant réforme du Service national, constitue un élément fondamental de l'éducation à la citoyenneté. Cet enseignement s'inscrit en outre dans une perspective historique réelle.

Chaque intervenant a ensuite présenté son point de vue.

¹ Participation à l'ouvrage collectif de GARCIA (Paul-Henri, dir.), *99 questions sur... la défense*, CRDP Languedoc-Roussillon, Montpellier, 2004

I. Intervention du Général VALENTIN

L'accroche fut assez intéressante, il est parti d'une lecture d'un article du monde diplomatique d'octobre 2008, « Si tu veux l'Europe, prépare la guerre », que l'auteur, Pierre Rimbert termine ainsi « Un demi-siècle après le traité de Rome, il ne s'agirait plus de faire l'Europe pour faire la paix. Mais de faire la guerre pour faire l'Europe. »². Le général Valentin considère cet article comme une provocation qui ne serait en rien le reflet de la réalité. Il semble cependant qu'une partie de l'opinion et de nos élèves ne soient pas loin de penser la même chose que Pierre Rimbert. Essai de déconstruction...

A. Situation

1954 : rejet d'une Communauté européenne de la Défense (tous les débats sur le site de l'assemblée nationale : Journal officiel de la République française. 29.08.1954, p. 4379-4397. <http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/ced/28aout1954-1ere-seance.asp>)

2008 : la défense européenne est l'une des priorités de la présidence française de l'Union européenne.

Comment peut-on expliquer cette évolution ?

Par le travail de plusieurs binômes, basé sur le couple franco-allemand.

- Tout d'abord De Gaulle/Adenauer : 22 janvier 1963 : signature du traité de l'Elysée sur la coopération franco-allemande qui verra la création d'une brigade franco-allemande en 1987
- Puis Mitterrand/Kohl : en 1992, corps franco-allemand (la guerre en Yougoslavie a suscité une prise de conscience sur les faiblesses de l'Europe en termes de Défense.)
- Chirac/Blair : > Accords de Saint-Malo en décembre 1998, création de la PESD (politique européenne de sécurité et de défense)
 - > Conférences de Cologne/ Helsinki/Nice qui renforceront la PESD

B. La PESD (politique européenne de sécurité et de défense)

1. Objectifs

Le but de la politique européenne de sécurité et de défense est la gestion des crises en dehors de l'Union. Elle doit répondre aux déficits militaires et sécuritaires de l'Union qui ont été révélés par les crises des Balkans.

Elle dispose de 60 000 hommes, 400 avions, et 100 bateaux, pouvant être déployés en moins de 2 mois sur une durée d'une année.

Sa structure militaire est quasiment identique à celle de l'OTAN, avec un comité décisionnel et un comité militaire.

Le rejet irlandais du traité de Lisbonne (que 24 pays sur 27 ont cependant ratifiés) va freiner cette PESD.

2. Bilan

Cette PESD a permis la conduite de 5 missions :

- 1- En Macédoine : fin 2003, en coordination avec l'OTAN (dans le cadre de l'accord Berlin plus, qui permet une coopération étroite entre les 2 institutions) ;
- 2- Opération Arthémis : été 2003, au Congo ;
- 3- En Bosnie : en lien avec l'OTAN, la phase de stabilisation est toujours en cours ;
- 4- EUROFOR RDC, en 2006, coup de main à l'ONU, dans le cadre de l'organisation des élections ;
- 5- EUROFOR Tchad/République Centrafricaine, l'objectif est de garantir la stabilité dans le Nord-Est du Tchad.

Elle a également permis la création d'institutions telle que le collège européen de sécurité et de défense.

² « Le monde diplomatique », octobre 2008, p3

C. Les faiblesses de l'Union en terme de Défense

1. Constat

L'autonomie de l'état major est limitée, elle est révélatrice du manque d'unité de l'Union. Et surtout, les capacités européennes sont insuffisantes tant du point de vue du renseignement que de celui du matériel. La dépendance vis-à-vis de la Russie et des Etats-Unis est accrue.

2. Causes

- L'OTAN demeure le vecteur privilégié de l'action militaire, surtout pour les pays de l'Est.
- Les budgets consacrés à la Défense sont insuffisants (ils sont beaucoup plus élevés aux Etats-Unis).
- Absence d'une réelle volonté de Défense européenne affirmée.

Conclusion :

Une Défense européenne affirmée est le seul moyen de lutter contre les risques. Il faut une mission commune et que les nations soient prêtes à payer le prix du sang.

Deux choix s'offrent à nous, la soumission aux Etats-Unis ou l'affirmation d'une réelle puissance militaire. Cette option nécessite des coûts.

Et pour finir, un petit proverbe suédois « On a toujours une armée chez nous, quand c'est pas la sienne, c'est celle d'un autre. »

II. Lieutenant colonel Le Testud

Il nous a proposé quelques thèmes d'études de cas.

- Comment mettre en place la paix après la Seconde Guerre mondiale ?
- L'OTAN : pourquoi l'Europe a suivi ?
- Pourquoi près de 500 millions d'européens ont besoin de 300 millions d'américains pour se défendre ?
- Le maillage des organisations internationales : dialogue pendant la Guerre Froide, contribution à la paix.
- Comparatif des budgets américain et européens de la Défense, l'enjeu est symbolique, la mutualisation proposée a du mal à passer.
- Les industries de la Défense : secteurs stratégiques mais le sujet est là aussi sensible, il touche 300000 emplois en France.

Quelques sites de références :

- Site du ministère de la Défense
- Site de Javier Solana (qui est le haut représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune, la PESC et était aussi secrétaire général de l'OTAN) : intéressant car sous forme de questions.

Conclusion :

L'Europe est sans doute plus avancée que l'on croit.

III. Questions de l'auditoire

1. N'y a-t-il pas un peu trop de jugements de valeur dans vos discours ? Nous entendons beaucoup de « Il faut... », or toute la difficulté des enseignants est d'amener les élèves à réfléchir sans porter de jugement de valeur. D'autre part, il semble difficile de faire des études de cas autour de ce thème.

Réponse 1 de Mr Le Borgne : « L'ECJS et l'éducation civique sont là pour justement faire réfléchir les élèves. Se soumettre ou se démettre disait Mac-Mahon, il est important de rappeler aux élèves que des choix ont été faits. »

Réponse du Général Valentin : « Il n'y a pas de jugement, il faut que les élèves aient une idée des choix des politiques que l'on choisit. »

Réponse 2 de Mr Le Borgne : « Il faut montrer aux élèves que les problèmes (liés aux questions de la Défense) les touchent plus qu'ils ne le pensent. Nécessité de voir plusieurs points. »

2. Remarque d'un collègue : Nécessité de déconstruire les idées

Réponse du Général Valentin : « Il est temps de sortir de l'image d'une Europe sainte face au (méchant) américain »

3. Pouvez-vous précisez la différence entre Défense et Sécurité ?

Réponse du Général Valentin : « La Défense serait une sorte de médecin, de chirurgien, elle répond à une menace précise ; tandis que la Sécurité serait une sorte de vigile, elle prévient les risques potentiels, l'un de ses objectifs est de consolider la démocratie. »

Réponse du Lieutenant colonel Le Testud : « Vous pouvez vous référer à la revue TDC intitulée « Une constitution pour l'Europe » du 1^{er} avril 2005, l'article sur la Défense est pertinent. »

4. Qu'en est-il des questions humanitaires ? (je ne suis plus très sûre de la question)

Réponse du Général Valentin : « Les militaires ne font pas de l'humanitaire, ils protègent les humanitaires. C'est le respect de la règle des 3i, les militaires interviennent si et seulement si les moyens sont « Insuffisants/Indisponibles/Inexistants » (exception faite des unités de protection civile). »

5. Le rejet du CED n'entraîne-t-il pas un renforcement de notre dépendance ainsi qu'une perte d'autonomie ?

De plus, l'armée européenne est constituée de cultures différentes, comment faire pour les réunir ?

Réponse du Général Valentin : « On fait avec, dès que l'on engage la vie des hommes, chaque pays se rappelle que ce sont les siens. C'est un véritable frein sur l'action militaire. Il faut toujours être dans le consensus, il faut parler anglais... L'objectif est de ne pas altérer l'efficacité sur le terrain. (Le général était chef du secteur de Sarajevo pendant le conflit).

Quant à la question de la vassalisation, 'elle se pose nécessairement'. Lors du siège de Sarajevo, les américains avaient autre chose à faire (en Somalie notamment), ils ne sont finalement intervenus qu'en 1995. 'Nous sommes encore dépendants' du bon vouloir des américains. Il est nécessaire de trouver une façon de s'en sortir. ».

Quelques références bibliographiques : Sur le site des RDH

- La défense au service de la Paix

Education à la citoyenneté

SCEREN CNDP IHEDN UNESCO SEPTEMBRE 2004

- 99 questions sur la défense

SCEREN CRDP de Montpellier Juin 2004

Participation LCL Le Testu du Cofat

- Enseigner la défense

Encart spécial revue Historiens géographes avril 2005

Direction Bernard Phan

-TDC textes et documents pour la classe 1^{er} avril 2005

-Tous citoyens , que devons –nous défendre aujourd’hui ?

SCEREN CRDP Aquitaine Avril 2003

-Objectif citoyen

Glénat SGA août 2005

- La défense , un débat politique singulier

Emmanuel SEROT Documentation Française Août 2007

- Défense nationale et sécurité collective DICOD(revue)

Présidence française de l’Union européenne Juillet 2008

Un point très actuel sur le problème de la défense européenne et ses débats.

Quelques sites remarquables :

http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/europe_828/union-europeenne-monde

la position politique française

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/europe-defense/introduction.shtml>

des ouvrages de référence

http://www.defense.gouv.fr/europe_de_la_defense/ une mine de sources

LE SITE DU MINISTERE DE LA DEFENSE

<http://www.ue2008.fr/PFUE/lang/fr> LA PFUE

http://europa.eu/index_fr.htm le PORTAIL de l’UE

http://www.consilium.europa.eu/cms3_applications/applications/solana/index.asp?

Le site de monsieur Javier Solana PESC

Un petit dernier, pour une bibliographie plus fourni et quelques pistes de travail :

http://www.ac-versailles.fr/defense/toute_la_biblio.pdf, par Christian Barret, formateur à l’IUFM de Versailles.

Atelier 2

UTILISER AUTREMENT LES RESSOURCES VIDEO EN LIGNE : L'EXEMPLE DES CULTURES EN EUROPE

DATE / LIEU Vendredi 10 octobre à 14h - Salle informatique 100 de l'antenne universitaire.

INTERVENANT :

NICOLAS SMAGHUE, professeur d'histoire géographie au collège Paul Verlaine à Roubaix

Objectif de la conférence : faire part de son expérience et de l'utilisation des ressources vidéo en ligne ; Nicolas Smaghue nous a montré des vidéos réalisées par ses élèves sur le thème des cultures européennes. Il s'agissait de l'évaluation qui clôturait la séquence sur les cultures en Europe.

Source : le site Jalon en histoire

I. Présentation générale

Constat : la vidéo est d'un usage simple pour la plupart de nos élèves. L'idée est de faire manipuler l'archive par les élèves (téléchargement et travail).

Logiciel : Windows Movie Maker

Objectifs :

- Réaliser un montage vidéo simple sur le sujet en 3 minutes.
- Evaluation de certains items du B2i, mais il ne s'agit pas simplement d'évaluer l'aspect technique.
- Faire comprendre comment faire de l'argumentation, et permettre ainsi de développer la réflexion. Les élèves doivent faire attention à ne pas faire de « paraphrase numérique ».

Intérêt : l'usage est élémentaire. Par exemple, les élèves peuvent enregistrer leur voix sur leurs productions de manière très simple.

Déroulement du travail des élèves :

1. Sélectionner et visionner les archives les plus pertinentes.
2. Faire un story-board
3. Faire le montage
4. Présenter son travail

L'outil technique n'est pas un gadget, les élèves sont obligés de se poser des questions ;

II. Un exemple en 3^{ème} : « Images en politique, politiques de l'image ».

La séquence est disponible sur le site académique de Lille :

<http://www5.ac-lille.fr/~heg/spip.php?article433&lang=fr>

Attention le lien ne fonctionnait plus fin octobre 2008.

Un autre lien : <http://www.clionautes.org/spip.php?article1868>

L'un des objectifs était que les élèves ne plaquent pas les images sans réfléchir à ce qu'ils font. Nous avons ensuite vu quelques travaux d'élèves.

III. Un exemple en terminale : « Les cultures en Europe ».

Différents travaux d'élèves ont été présentés, l'un fut qualifié d'académique (définition de l'Europe, cartes, présentation des cultures), un autre d'humoristique (avec, à la fin, des élèves qui se mettent en scène) enfin, le dernier était hors sujet (l'élève s'est concentrée sur l'immigration).

IV. Questions de l'auditoire.

1. De combien de temps disposait les élèves pour ce travail ?

De 3 semaines

2. Comment se fait-il que les élèves ne citent pas leurs sources ?

(En effet, aucune source n'apparaît dans les travaux présentés)

Pas de réponse, une autre question est posée entre temps

3. Ne faut-il pas songer à la manière dont cette grammaire du langage (langage de la communication audiovisuelle) devrait être enseignée ?

Difficultés à évaluer cela au collège. En terme de formation ça paraît difficile.

4. Il serait intéressant que les élèves aient une grille de critères.

Oui mais globalement les élèves devaient :

- d'abord présenter leur travail ;
- puis expliciter leur démarche ;
- et enfin, répondre aux questions.

5. Ne faudrait-il pas demander aux élèves de citer leurs sources dans un générique de fin ?

La démarche est à géométrie variable, chacun va s'adapter à sa classe.

6. Citer ces sources n'est-il pas incontournable ? N'y a t il pas d'autre point incontournables ?

Oui, sûrement, tout comme donner une grille. A un moment donné, il faut peut-être un peu lâcher la bride pour un objectif pédagogique.

V. Sites utiles

1. Le Site TV

<http://www.lesite.tv/>

Les droits sont plus importants. Les élèves ne peuvent pas télécharger à domicile.

2. Jalons

<http://www.ina.fr/jalons>

C'est plus ouvert, le travail d'apprentissage à la lecture de l'image est plus simple. (la représentante du site était dans la salle).

VI. Indications bibliographiques et Internet présentées par Mr Smaghue

1. Travaux d'élèves :

<http://fr.youtube.com/user/nsmaghue>

2. Planète numérique :

Un site simple pour le montage vidéo : <http://www.planetenumerique.com/>

3. Tutoriaux :

Un site pour apprendre le montage vidéo numérique : <http://www.repaire.net/index.php>

4. Validation du B2i possible pour cette séquence

- Collège : Items 1.1,2.7,3.3,3.7,4.5,5.1
- Lycée : Items 1.1,1.3,2.7,3.1,4.1,4.3,4.4,5.3

Feuilles de positions disponibles sur l'adresse suivante :

<http://www2.educnet.education.fr/sections/formation/certification/b2i>

Atelier 3

ENSEIGNER L'HISTOIRE DE L'EUROPE AVEC LE SITE JALONS

DATE / LIEU Vendredi 11 octobre à 13h45 - Salle Capitulaire du Conseil Général

INTERVENANTS :

SOPHIE BACHMANN, chef de projet éditorial du site Jalons à l'Ina,
ERIC FARDEL, professeur histoire géographie de l'académie d'Orléans-Tours,
MARC VIGIE, IA-IPR histoire-géographie de l'académie de Versailles,
CLAUDE ROBINOT, professeur à l'IUFM de Versailles.

Introduction :

Tout d'abord, veuillez m'excuser, pour cette introduction, je n'ai pas bien noté qui intervenait et à quel moment.

Quelques principes ont d'abord été abordés.

Enseigner l'Europe pose problème mais cet enseignement fait désormais parti des directives du Conseil Européen. Le projet européen est également fondé sur le culturel et le savoir, l'Europe n'est pas seulement politique.

La question de l'identité européenne est importante, l'entrée par les cultures est donc pertinente.

La France a inscrit le thème au cœur de ses programmes, le S3C traite aussi cette question.

Enseigner les cultures historiques inclut que les élèves doivent acquérir des repères porteurs de sens (ils doivent également développer leur sens critique).

Le récit de l'enseignant a une puissance évocatrice forte, l'utilisation des TICE doit être complémentaire (objectif clairement défini par le S3C).

Les ressources en ligne représentent un enjeu essentiel de notre discipline mais la technique ne doit pas être un alibi pour faire le même type de pédagogie. Il faut donc se prémunir du « technicisme », le fond doit toujours primer.

Le site Jalons :

- apprend aux élèves à se servir des documents ;
- permet de revoir notre approche du document ;
- permet également de revoir notre pédagogie.

I. Intervention de Mme Bachmann

Le site Jalons est né de l'interaction entre des enseignants et l'équipe de Jalons. L'interface disponible aujourd'hui est le fruit de cette coopération. Il y a 4 ans à Blois, le site était présenté par elle-même, aujourd'hui, ce sont des enseignants qui s'en chargent. L'appropriation de l'outil est en marche avancée.

Jalons et les clionautes ont un partenariat, à visiter absolument

1. Présentation : <http://www.cinehig.clionautes.org/spip.php?article300>

2. Des parcours pédagogiques :

En histoire (surtout) : <http://www.cinehig.clionautes.org/spip.php?rubrique44>

En géographie : <http://www.cinehig.clionautes.org/spip.php?article299>

En Education civique : <http://www.ac-grenoble.fr/disciplines/hg/articles.php?lng=fr&pg=424> (mais pas seulement, plusieurs pistes sur ce lien pour traiter le programme de 3^{ème})

II. Intervention de Claude Robinot

A voir ici <http://www.histoire-politique.fr/documents/02/sources/pdf/HP2-Robinot-TAP-def.pdf> un article intéressant de ce collègue intitulé « Jalons de l'histoire du temps présent : une banque de données audiovisuelles au service de l'enseignement. ».

Comment utiliser le site Jalons ?

1) Première étape : choisir une entrée

The screenshot shows the 'jalons' website interface. At the top, there is a navigation bar with 'Accueil', 'Médiathèques', and 'Recherche'. Below this, a search bar is visible. The main content area features a grid of document thumbnails, with a search filter set to '1940'. A dropdown menu is open, showing options like 'Retourner à l'accueil', 'Abonner un établissement', 'Historique des sources', and 'Aide'. The bottom section displays a document titled 'La signature du traité de versailles restaurant les conditions de paix le 28 juin 1919', with a video player and a description: 'Le 28 juin 1919, le traité de Versailles est accepté et signé par la délégation allemande dans la Galerie des Glaces du château de Versailles. L'important cortège des plénipotentiaires allemands et alliés sort du château.' On the right, there are buttons for 'Consulter le document', 'Envoyer à un ami', 'Imprimer la fiche', and 'Télécharger'.

Source : <http://www.histoire-politique.fr/documents/02/sources/pdf/HP2-Robinot-TAP-def.pdf>

Il faut soit sélectionner un thème (vie politique, relations internationales, économie et société, culture) soit un mot clé, un personnage ou une période.

2) Deuxième étape : créer un classeur

Attention, il faut être abonné. Cet outil permet d'inclure les documents que nous voulons utiliser dans des dossiers.

The screenshot shows a folder titled 'Classeur De Gaulle et l'Algérie' containing 11 documents. The documents are listed as follows:

Date	Durée	Réf.	Type
04-06-1958	10 min 16 s	00097	Video
16-09-1959	07 min 36 s	00098	Video
03-02-1960	01 min 18 s	00073	Video
03-02-1960	02 min 06 s	00074	Video
23 avril 1961			

The first document is 'L'allocution du général de Gaulle à Alger' (Date: 04-06-1958, Durée: 10 min 16 s, Réf.: 00097, Video). The second is 'Allocution du général de Gaulle du 16 septembre 1959 en faveur de l'autodétermination' (Date: 16-09-1959, Durée: 07 min 36 s, Réf.: 00098, Video). The third is 'La semaine des barricades' (Date: 03-02-1960, Durée: 01 min 18 s, Réf.: 00073, Video). The fourth is 'L'appel du général de Gaulle lors de la semaine des barricades' (Date: 03-02-1960, Durée: 02 min 06 s, Réf.: 00074, Video). The fifth is 'Message radiotélévisé du général de Gaulle du 23 avril 1961'. A preview image of the first document is shown on the right.

Source : <http://www.histoire-politique.fr/documents/02/sources/pdf/HP2-Robinot-TAP-def.pdf>

Exemple de classeur proposé sur le thème des européens :

Ressources	Titres
1	Europe, européens et les autres
2	La construction européenne : 1950-2007
3	Construction de l'identité européenne
4	De Gaulle et l'Europe
5	Les relations franco-allemandes et la construction de l'Europe
6	L'Europe et les marges (Turquie, Kosovo)
7	Les difficultés et interrogations des européens
8	Comment les informations cinématographiques et audiovisuelles traitent de l'Europe ?

3) Troisième étape : déterminer un parcours pédagogique, un exemple sur « L'Europe, les européens et les autres »

Ressources	Titres
1	1931 : le désarmement européen, Aristide Briand
2	Churchill au Congrès de La Haye
3	De Gaulle et les européens
4	Les réticences françaises à la signature du traité de Rome
5	Le parti colonial contre l'Europe

Mr Robinot nous a présenté un autre exemple : « La construction d'une identité culturelle en Europe. »

Il ne faut pas hésiter à croiser les images avec d'autres documents.

Intervention de Mr Vigié : « Les ressources numériques postulent un renouvellement dans l'utilisation du document mais n'excluent pas l'utilisation d'autres ressources. »

III. Intervention de Eric Fardel

1) De l'utilité du site Jalons :

Le site Jalons présente les avantages suivants:

- les extraits sont courts ;
- les notices contextuelles sont très accessibles aux élèves
- il permet de faire travailler les élèves en autonomie (en dehors du contexte classe).

2) Un exemple : « L'URSS et les démocraties populaires. (1947-1989) »

Les élèves devaient rendre une composition sur ce sujet. Ils étaient guidés dans la rédaction de celle-ci par des fiches se présentant ainsi :

Titre : « <u>L'URSS et les démocraties populaires. (1947-1989)</u> »	
Thème 1 « 1938 : le coup de Prague »	
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content;">Fiche explicative</div>	<div style="border: 1px solid black; border-radius: 50%; padding: 10px; width: fit-content; text-align: center;"><i>Vidéo du site Jalons</i></div>
<u>Questions :</u>	
1.....	
2.....	
3.....	

Les élèves lisent la fiche, visionnent la vidéo du site Jalons, enfin ils répondent aux questions. Leurs réponses constituent la base des différentes parties de la composition. C'est en quelque sorte un guide pour rédaction de la composition.

3) Possibilité d'insérer une carte interactive

Il est possible d'utiliser dans un diaporama à la fois :

- la vidéo ;
- le texte ;
- et une carte interactive.

IV. Questions de l'auditoire.

1) Quelle est la perception des élèves ?

Réponse de Mr Fardel : « Il y a moins de passivité, les élèves ont une sensibilité particulière face à l'image. »

Réponse de Mr Vigié : « Sans faire de publicité pour Jalons, c'est tout de même une véritable mine pour préparer des scénarii et faire travailler les élèves. »

2) Quel est le prix ?

Réponse de Mme Bachmann : « Les prix varient en fonction de la formule choisie :

- l'abonnement annuel est de 250 euros par collège, 350 euros par lycée ;
- forfait collège/lycée : 500 euros ;
- 2 euros par élève (50 utilisateurs maximum).

Il serait possible d'obtenir une aide par les collectivités territoriales (ex : Conseil Régional de Picardie). »

3) Et la concurrence ?

Réponse de Mr Vigié : « Il existe le site Point TV. Il y a un problème sur les espaces numériques de travail. »

Réponse de Mme Bachmann : « Nous faisons une offre commune Jalons/Point TV pour l'académie de Versailles, en Picardie sur 180 lycées seulement 25 ont adhéré à l'offre. »

4) Intervention de Mr Le Borgne :

« L'utilisation des vidéos des discours des hommes politiques est un véritable plus. Ainsi en est-il du discours de De Gaulle au Québec, les élèves comprennent autrement les choses que lorsque c'est l'enseignant qui lit. »

Réponse de Mr Vigié : « L'une des vertus de l'INA est que l'on peut avoir une fenêtre de 30 ou 45 secondes sur le vrai discours et là les élèves ne sont pas dans la même posture »

5) Ne risque-t-on pas de jouer sur l'émotion ? (ce n'est peut-être pas la formulation exacte)

Réponse de Mr Robinot : « Ces documents s'intègrent dans la leçon, il faut respecter la règle du jeu fondamentale. Il faut savoir ce qui reste à la fin de chaque heure. L'évocation du maître est déterminante. »
Il s'agit simplement de trouver d'autres moyens de faire travailler les élèves.

Partie 2 CONFERENCES

Conférence 1 LES OUBLIES DE LA REPUBLIQUE

DATE / LIEU Vendredi 10 octobre à 18h – Château de Blois

INTERVENANTS :

Jean Louis DEBRE : Président du Conseil Constitutionnel

Jean-Noël JEANNENEY : Président du Conseil scientifique des RDH

J'ai hésité à me rendre à cette conférence, le titre me plaisait bien. En effet j'aurais aimé assister à celle de Sylvie Brunel sur les émeutes de la faim qui se déroulait à la même heure, mais à l'heure dite j'étais plus proche du château que de l'université. Je le regrette un peu car l'objectif de Mr Debré était de vendre son livre (j'ai fait preuve de naïveté, je l'avoue), il n'y a pas eu de débat ni vraiment de question. J'ai essayé de discuter avec lui en fin de séance après avoir bien sûr prononcé une formule de politesse mais on m'a gentiment serré la main et on est passé à des choses hautement plus importantes et plus politiques, en l'occurrence la signature d'autographes.

L'homme est cependant très doué pour captiver son public et faire vivre une partie de ses oubliés de la République, ces hommes et ces femmes qui ont fait avancer la France en luttant pour leurs droits (comme la première bachelière, la première femme médecin, la première avocate), en s'opposant (le 'bon juge de Château Thierry qui lutta pour une jurisprudence plus favorable aux ouvriers en cas d'accident du travail), ou encore en proposant des idées novatrices (l'inventeur de la boîte aux lettres).

Jean Louis DEBRE : « Les oubliés de la République », édition Fayard, 2008

Conférence 2

LES EUROPEENS DANS LES COLONIES

DATE / LIEU Samedi 11 octobre à 16h - Grand Amphi de l'EIVL

INTERVENANTS :

LEONARD BLUSSE, professeur d'histoire moderne à l'université de Leyde - Pays-Bas,
FRANCOIS - JOSEPH RUGGIU, professeur d'histoire moderne à l'Université de Paris 4,
PIERRE SINGARAVELOU, ATER à l'Université de Bordeaux 3,
MAFALDA SOARES DA CUNHA, Professeur d'histoire moderne à l'Université de Evora - Portugal.

« *Débat proposé par les universités de Bordeaux 3 et de Paris 4.*

Depuis 30 ans, les études post-coloniales ont éclairé d'un nouveau jour l'histoire des empires coloniaux en se focalisant sur l'analyse des discours et des représentations. Le champ de l'histoire sociale du fait colonial a été progressivement délaissé. Toutefois, de nouvelles recherches, attentives aux apports de la sociologie, de l'anthropologie et de la démographie, ont récemment renouvelé l'histoire des Européens dans les Empires coloniaux. S'inscrivant dans cette nouvelle dynamique, le colloque sur Les élites européennes dans les colonies du 16e au 20e siècle organisé par l'Université de Bordeaux a rassemblé en 2007 des historiens modernistes et contemporanéistes provenant de Grande-Bretagne, d'Allemagne, d'Italie, du Portugal, d'Espagne, de Belgique mais aussi de Russie, du Sénégal, des Etats-Unis et du Canada.

Nous souhaitons, à l'occasion d'une table ronde dans le cadre des Rendez-vous de l'histoire, présenter les apports de ce colloque international et de l'ouvrage collectif à paraître en octobre 2008 aux éditions Peter Lang. Il s'agit d'envisager les principales questions démographiques concernant « l'émigration coloniale » (localisation et nombre des Européens dans les empires coloniaux) mais aussi le rôle politique et économique des élites européennes. Ce débat entre chercheurs européens permettra en outre de confronter différentes traditions historiographiques et de discuter des nouvelles approches comparatives. »

Source site des RDH 2008 : <http://www.rdv-histoire.com/?q=node/332>

I. Intervention de François-Joseph Ruggiu sur les français

Mr Ruggiu va essentiellement s'intéresser au point de vue des colonisateurs. Les relations de domination sur lesquelles étaient fondées la colonisation ont eu des effets sociaux et culturels à la fois pour les colonisés et en métropole.

1. Quand ?

Le processus de globalisation aurait commencé dès le XV^{ème} siècle mais les possessions ne sont effectives qu'au XVIII^{ème} siècle.

2. Quoi ?

Des possessions aux Antilles (surtout Saint Domingue), en Guyane, la Louisiane, la région des Grands Lacs, l'Illinois, le Canada, Ile Bourbon et Ile Maurice, Saint Louis du Sénégal.

L'empire est disparate.

3. Moyen ?

Cet empire est géré avec des moyens faibles. Une dizaine au centre et une centaine à l'extérieur.

4. Combien ?

Les flux sont difficiles à exprimer. Sur les 70 000 personnes qui sont partis au Canada, les 2/3 sont revenus. Les 6 millions de québécois d'aujourd'hui descendraient de seulement 10 000 personnes.

Dans les autres colonies, il faut compter environ une centaine d'individus.

5. Quelles catégories sociales ?

2 groupes sont à distinguer :

a) Ceux qui sont envoyés dans le cadre d'une carrière.

Il peut s'agir de l'armée (troupes marines, souvent de petite noblesse), ou d'administrateurs (bourgeoisie de robe). La hiérarchie est très semblable à celle de la métropole (on retrouve ainsi l'intendant). Il peut également s'agir d'ordres religieux.

b) Ceux qui sont à la recherche d'une vie meilleure.

La monarchie n'a pas vraiment encouragée la vie Outre mer. Ce ne sont pas des gens très pauvres. Souvent, ils poursuivent la logique migratoire de leurs parents. Ceux qui s'installeront dans la vallée du Saint-Laurent ne sont pas à l'origine des paysans.

Ils peuvent partir comme engagés. Ils vendent leur liberté pour 3 ans contre le prix de leur passage. Ce ne sont pas des marginaux.

Rareté des femmes.

6. Que trouvent-ils sur place ?

C'est souvent la mort qu'ils trouvent sur place. Ainsi en est-il de ceux qui partent aux Indes, 7 à 8 sur 10 ; il en sera de même dans les années 1760 de la quasi-totalité des 10 000 colons de Kourou. Certains réussissent à s'enrichir ((ex : les planteurs des Antilles grâce aux travaux des esclaves), les autres (les petits blancs) vont devenir artisans, agriculteurs... (mais ils vont subir la concurrence des libres de couleur)).

Au Canada, ils vont mettre en place une société à part, une société agraire relativement modeste.

7. La notion de créolisation

Selon Mr Ruggiu, il faut bien distinguer :

- l'existence d'une population née sur place qui va devenir majoritaire. Il s'agit donc d'un fait purement démographique n'entraînant pas forcément créolisation ;
- de l'émergence d'une culture spécifique empruntant à différentes cultures ;
- et l'attitude spécifique vis-à-vis de la métropole (revendications autonomiste des gros planteurs).

II. Intervention de Mr Blusse sur les hollandais

Mr Blusse est sinologue, spécialiste de l'histoire de l'Asie et des Indes néerlandaises.

1. Première période : les XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècle.

La Compagnie des Indes contrôle tout. Tout ceux qui se rendaient en Asie étaient des employés de la Compagnie. Pendant les 200 ans de l'existence de la Compagnie, environ un million d'euro péens ont été transportés. Du fait notamment de la grande mortalité, le flux était continu. L'élite coloniale était constituée de fils de marchands.

2. Deuxième période : Les XIX^{ème} et XX^{ème} siècle.

La colonisation est en quelque sorte libéralisée, beaucoup d'étrangers ont l'opportunité de s'établir dans les colonies hollandaises.

III. Intervention de Mme Soares Da Cunha sur les Portugais

1. Aux XV^{ème} et XVI^{ème} siècle

Les portugais sont présents au nord du Maroc dès le début du XV^{ème} siècle. Des flux vont se mettre en place vers les Indes.

Le modèle administratif et politique du royaume est transféré dans les colonies.

Au contraire de la France, la couronne portugaise a essayé de forcer les gens à partir car elle avait besoin d'occuper les espaces conquis. Au XVI^{ème} siècle, le royaume du Portugal ne comptait que un million d'habitants. Les portugais ont simplement occupés les marches.

Les formes d'occupation sont cependant assez distinctes en fonction des espaces. Ainsi dans les Caraïbes et au Brésil, c'est l'exploitation de la canne, tandis que dans les Indes, ce sont des comptoirs et des places militaires pour mieux garantir et articuler le commerce.

2. Aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles :

Le Portugal découvre l'intérêt économique du Brésil et du trafic d'esclaves. Alors que l'Empire oriental est de plus en plus affaibli aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles, l'empire atlantique revêt une importance croissante.

Des différences existent entre les deux empires :

Dans l'empire oriental : il s'agit de petits nobles partant pour une dizaine d'années. Le but était de revenir après avoir accumulé non pas de l'argent mais des services (contre des grâces du roi). Le but est de grimper l'échelle sociale.

Au Brésil : ce sont d'abord des marginaux (des criminels notamment) qui vont fournir l'effort d'occupation initial.

Le Brésil deviendra plus important après la croissance de l'exploitation des mines et de l'or.

Pour le Portugal, l'empire a été vital surtout au milieu du XVII^{ème} siècle.

IV. Intervention de Pierre Singaravelou sur l'historiographie

L'historiographie coloniale est critiquable (raciale, conservatrice) mais elle présente néanmoins un intérêt sur le point de vue méthodologique (développement de l'histoire orale).

La colonisation n'est pas seulement un instrument politique, elle est avant tout un instrument de modification sociale. Sous la III^{ème} République, l'histoire coloniale est comparative, elle est également un lieu de rencontre des élites.

L'historiographie actuelle s'est désintéressée de l'histoire sociale de la colonisation. Les études post-coloniales sont à compléter.

Il faudrait revoir la relation coloniale. Elle ne se limite pas seulement à une opposition stricte colonisé/colonisateur. Ainsi, la hiérarchisation raciale peut être relativisée. (ex : lors de la visite officielle du roi d'Hawaï à la cour d'Angleterre, le beau-frère du prince héritier avait refusé de d'être introduit après 'le sauvage' mais il n'eut d'autre choix que celui de se plier au protocole.)

Enfin, cette colonisation aurait permis le développement de la méritocratie. L'Ecole coloniale de Paris (intégrée plus tard à l'ENA) recrute des élèves issus des classes moyennes qui deviendront par la suite les hauts fonctionnaires coloniaux.

V. Questions de l'auditoire

1. Qu'en est-il des héritages ?

Réponse de Mr Blusse : « Il y a une certaine frustration de ce côté-là, suite notamment aux guerres d'Indochine et d'Algérie. Ce sont aujourd'hui les enfants issus des anciens pays colonisés qui s'intéressent à ces questions. Ainsi, en Hollande, sur 18 thèses soutenues en 1998, 15 l'étaient par des étudiants d'origine asiatique. »

Réponse de Mme Soares Da Cunha : « Au Portugal, jusqu'au 25 avril 1974, l'histoire était fortement nationaliste, elle était faite pour légitimer l'empire, il s'agit d'une vision luso-tropicaliste. Il y eut ensuite un effacement de l'histoire coloniale. A la fin des années 80, cette histoire a été stimulée par la commission des découvertes portugaises (mise à disposition de ressources pour raconter l'histoire d'une autre façon). De nos jours, l'histoire coloniale connaît une grande vitalité. L'objectif est de travailler avec des historiens du Brésil et de l'Afrique. Il s'agit d'écrire une histoire de l'empire comparée dans différentes chronologies et dans différents espaces. Les travaux sont avancés avec l'Angola et le Mozambique mais c'est surtout avec le Brésil que les échanges sont les plus riches. Les historiens brésiliens ont décentré leur histoire, car le Brésil colonial ne peut se comprendre qu'en connaissant l'histoire de l'empire portugais dans son ensemble. »

Réponse de Mr Ruggiu : « Il y a une articulation entre 2 questions majeures :

- celle des conflits autour de la métropolisation ;
- celle du déclin de l'histoire coloniale.

Depuis le début des années 90, ce sont des spécialistes des civilisations qui s'intéressent à ces thématiques et plus seulement les historiens. Enfin, contrairement aux portugais, les historiens français éprouvent encore quelques difficultés à travailler avec leurs homologues africains. »

2. L'histoire sur le roi d'Hawaï n'est-elle pas qu'une anecdote, le colonisé n'était-il pas toujours un inférieur ? D'ailleurs, encore aujourd'hui, les jeunes issus de l'immigration ne sont pas présents dans la haute fonction publique.

Réponse de Mr Singaravelou : « Non, le problème est de savoir si l'on ethnicise une question sociale ou si l'on socialise une question ethnique.(...) dans le cas du roi d'Hawaï, il y a eu respect de la bienséance (et formellement respect du statut). »

Réponse de Mr Blusse : « Le rapport à cette histoire évolue, l'Indonésie a proposé que les archives (elle en dispose de 7 km) de la Compagnie des Indes soient classées au patrimoine mondial de l'UNESCO. C'est une source extrêmement importante pour l'histoire de l'Asie moderne. »

3. Quel est le lien entre l'Europe et les empires coloniaux ? Existe-t-il une concurrence entre les deux idées ?

Réponse de Mme Soares Da Cunha : « Pour le Portugal, les anciennes colonies sont très importantes, elles devaient aussi permettre de renforcer le rôle du pays en Europe. Aujourd'hui le Brésil peut apporter autant d'avantages à l'Europe que le Portugal lui-même. »

4. Quelles sont les différences entre les 3 modèles, français, néerlandais et portugais ?

Réponse de Mr Blusse : « Les guerres coloniales françaises ont longuement inspirées les officiers hollandais mais c'est exagéré de parler d'un modèle colonial français.»

Réponse de Mme Soares Da Cunha : « Il n'y a pas de modèle colonial français. Pour les Temps modernes, l'inspiration est portugaise ou espagnol. Mais peut-être a-t-il existé en Afrique au XX^{ème} siècle. Notons d'autre part qu'il existe une influence anglaise au Mozambique.»

Réponse de Mr Ruggiu : « Le modèle à éviter était l'espagnol. La voie d'avenir était de sortir des cadres impériaux nationaux.»

Conclusion :

Cette histoire coloniale évolue vers des études globales comparées.

Compte rendu rédigé par Melle Faki Aïcha, collègue de Grand-Bourg de Marie-Galante.